

## La France et le Québec au chevet de Mecachrome

C'est quasiment chose faite. L'entreprise Mecachrome ne disparaîtra pas de la chaîne des fournisseurs aéronautiques pas plus que de celle de l'automobile d'ailleurs. Pour ne prendre en considération que la partie aéronautique du groupe, Mecachrome était devenue incontournable. Qui, en ne le soutenant pas, aurait pris le risque de stopper les chaînes d'assemblage tout autant d'équipementiers – tels qu'Aircelle pour qui il fabrique une bonne partie des cadres d'inverseurs de poussée – que de fournisseurs de rang 1 en aérostructures ou encore celles des usines Airbus ?

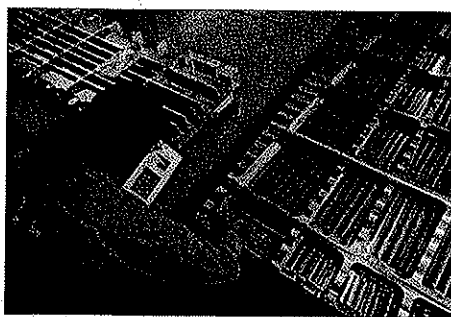
Ce qui explique que dès le mois de décembre 2008, ACE Management qui conseille et gère les deux fonds à vocation aéronautique Aerofund I et Aerofund II, et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) avaient formé un consortium afin d'octroyer un financement temporaire de 20 M€ au bénéfice de l'entreprise industrielle.

Le 4 juillet, c'est une offre de reprise du groupe franco-canadien que les investisseurs ont déposée en accueillant à leurs côtés le Fonds stratégique d'investissement (FSI).

**Fonds propres.** Le FSI, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui rejoint le consortium d'investisseurs apporte en fonds propres une dizaine de millions

d'euros afin de contribuer à l'émergence d'une solution de reprise durable de la société.

La convention conclue entre les investisseurs prévoit que ceux-ci apporteront approximativement 56 millions d'euros dans Mecachrome, en fonds propres et en dette,



**Mecachrome ne disparaîtra pas.**

*Une offre de reprise a été déposée le 4 juillet.*

en contrepartie de la totalité du capital-actions de l'entreprise à la sortie de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (la LACC) en vigueur au Québec. En effet, le groupe dont les racines sont françaises avait transféré son siège social au Québec où il dispose d'une unité de production. Il exploite quatre unités en France, à Aubigny-sur-Nère (Cher) fief de l'entreprise, à Amboise (Indre-et-Loire), à Sablé et Vibray (Sarthe). Le siège français se situait

depuis peu à Tours. Au total, le groupe, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 295 M€ en 2007, emploie 1.400 personnes en France et 200 au Canada.

Depuis la fin 2008, la filiale française de Mecachrome faisait l'objet d'une procédure de sauvegarde qui lui permettait de poursuivre ses activités et c'est bien évidemment pour le poids qu'il a en France que le groupe Mecachrome était éligible au FSI.

A l'heure actuelle, le plan de reprise a reçu le soutien de la direction de la société qui l'a approuvé le 4 juillet. Il en est de même du personnel français. Reste qu'il faudra rallier les créanciers à ce plan de reprise. En effet, leur créances sont principalement composées d'obligations pour un montant de 209 M€ tandis que la dette bancaire s'élève à 15 M€.

La Cour supérieure du Québec devait se prononcer le 9 juillet sur la convention et le plan de reprise de Mecachrome tandis que les créanciers ont jusqu'au 7 août pour approuver la restructuration de la dette, sans compter que la convention est assujettie à tout un ensemble de conditions qui devront être remplies afin que le plan de reprise soit acceptée. Il s'agit en effet dans cette seconde phase d'investissement de sortir définitivement Mecachrome du plan de sauvegarde engagé en décembre 2008. NICOLE BEAUCLAIR